



RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Chères citoyennes et chers citoyens, contribuables de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine. Il me fait plaisir de vous présenter par le présent rapport les faits saillants pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, conformément à l'article 176.2.2. du Code municipal. J'aborderai ainsi les points suivants :

- 1- Les actifs financiers
- 2- Le passif financier
- 3- Les avoirs des contribuables
- 4- Le rapport financier
- 5- L'évaluation de la Municipalité
- 6- La conclusion

La situation financière se présentait sommairement comme suit :

1. ACTIF FINANCIER

L'actif financier constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des débiteurs totalisait la somme de 652 688\$. Les immobilisations corporelles, quant à elles, totalisaient la somme de 3 117 686\$.

En 2024, c'est 264 659 \$ qui ont été investis soit:

Administration générale :	82 255 \$
Transport :	1 577 \$
Hygiène du milieu :	151 866 \$
Aménagement, urbanisme et développement	28 961 \$

2. PASSIF FINANCIER

Le passif, soit les emprunts temporaires, les créditeurs et frais encourus ainsi que les revenus reportés se chiffraient à 251 890 \$.

La municipalité a un emprunt temporaire de 180 778 \$ pour le financement des travaux liés au traitement des eaux usées comparativement à 672 780 \$ en 2024, Une diminution de 492 002\$ résultant de la réception d'une partie du financement de la TECQ 2019-2023.

Édifice municipal Albert-Boulianne
308, rue Leclerc, Baie-Sainte-Catherine, GOT 1A0
www.baiestecatherine.com

Téléphone : 418-620-5020

Télécopieur : 418-620-5021

Courriel : municipalite@baiestecatherine.com



Ici... la ZÉNitude par excellence!

3. AVOIR DES CONTRIBUABLES

Au chapitre de l'avoir des contribuables, nous retrouvons, au 31 décembre 2024, un surplus accumulé non affecté de 262 713 \$ comparativement à 195 364 \$ en 2023. Une somme de 146 974 \$ d'excédent de fonctionnement est affectée soit 105 370 \$ pour l'acquisition du terrain qui accueillera l'usine d'épuration d'eau, 2 000 \$ pour des investissements en matière de sécurité civile, 3 619\$ pour la réfection des routes et des chemins ainsi que 35 985\$ pour des frais d'opération municipale.

La Municipalité a terminé l'année financière 2024 avec un surplus de 55 385 \$ résultant notamment d'une gestion prudente des dépenses municipales.

4. RAPPORT FINANCIER

L'audit pour l'exercice financier finissant le 31 décembre 2024 a été effectué conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par la firme comptable Benoit Côté, comptable professionnel agréé Inc., s'assurant par ce procédé que les états financiers ne comportent aucune anomalie significative.

Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine au 31 décembre 2024.

Quelques recommandations ont toutefois été faites pour améliorer les pratiques comptables et la saine gestion des deniers publics de la Municipalité.

5. ÉVALUATION

La valeur foncière a été déterminée à 42 277 100 \$ au 31 décembre 2024, première année du rôle triennal d'évaluation 2024-2025-2026.

6. TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité. La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2024, était la suivante : Le maire recevait un montant de 7 799 \$ excluant les charges sociales et les conseillères et des conseillers, 1 350 \$. De plus, une allocation de dépenses était allouée au maire au montant de 3 934 \$ et 675 \$ aux conseillères et conseillers.

7. CONCLUSION

L'année 2024 se conclut par un léger surplus d'un peu plus de 55 000\$ est le fruit d'efforts rigoureux et constants tout au long de l'année. Nous avons travaillé avec diligence pour assurer une gestion responsable des fonds publics.

La municipalité tient à remercier les citoyens pour leur collaboration et leur soutien, ainsi qu'au personnel municipal pour leur dévouement et leur professionnalisme. Ensemble, continuons à travailler pour le bien-être de tous et pour faire de Baie-Sainte-Catherine un endroit où il fait bon vivre.

Déposé en séance de conseil le 5 mai 2025



Monsieur Donald Kenny
Maire

